

APPEL À ÉCRITURE

RÈGLEMENT DE JEU CONCOURS

Article 1^{er} – Présentation

La SPL La Cité, le Centre des Congrès de Nantes dont le siège est situé au 5 rue Valmy 44000 Nantes et immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 381 053 768. Elle gère, par délégation de service public, le site de la Cité des Congrès de Nantes situé à la même adresse.

Cette SPL est ci-après dénommée « La Cité des Congrès de Nantes ».

Dans le cadre de la **22^e édition du Festival Les Utopiales** (se déroulant du **29 octobre 2021 au 1^{er} novembre 2021 inclus à La Cité des Congrès de Nantes**), la SPL organise un **appel à écriture** en partenariat avec la Semitan. Ce dernier, destiné à deux catégories de publics :

- Les jeunes **âgés de 8 à 18 ans non révolus**
- Les adultes **âgés de plus de 18 ans**.

La Cité des Congrès de Nantes est ainsi seule société organisatrice du présent jeu-concours.

La participation au présent concours est gratuite. Ce jeu-concours est indépendant de toute obligation d'achat vis-à-vis de La Cité des Congrès de Nantes et de la Semitan.

Le sort ou le hasard n'interviennent à aucun moment dans ce jeu, ce qui l'exclut du champ d'application des loteries publicitaires régies par les codes de la consommation et de la sécurité intérieure.

Le sujet suivant est commun pour les deux catégories.

Sujet : « Voyager, c'est partir, découvrir, recommencer, revenir... ou rester ! Qu'il soit terrestre, spatial, initiatique, intérieur, en terres connues ou inconnues, imaginez votre voyage de demain ! »

La forme sera libre : prose, poésie, récit, dialogue etc.

La nouvelle, dans sa forme **dactylographiée**, ne devra **pas dépasser les 3000 signes** (espaces compris)

Les lignes qui suivent exposent les différentes modalités de participation à ce concours.

Article 2. Participation

La nouvelle devra être écrite en amont du festival. Elle doit être envoyée à la Semitan par voie électronique exclusivement **avant le vendredi 1^{er} octobre à minuit**, à l'adresse qui suit :

utopiales-contact@lacitye-nantes.fr

Tout courriel reçu après le vendredi 1^{er} octobre 2021 minuit sera refusé.

- Toute participation devra être transmise de manière complète avant ladite date limite, c'est-à-dire comprenant tous les documents et informations sollicités dans le cadre du présent règlement.
- Les participants devront obligatoirement y communiquer leur véritable identité.

- Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées au présent règlement ainsi que les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du présent jeu-concours.

Article 3. Caractéristiques de la nouvelle du participant :

Thème	La nouvelle doit répondre au sujet présenté ci-dessus.
Présentation et forme	La nouvelle doit être dactylographiée. Doivent être impérativement indiqués sur chaque nouvelle en haut de la première page les nom, prénom, âge, coordonnées du participant, nom et contact direct : remplissez et signez le bordereau d'inscription et insérez-le en haut de votre nouvelle ou tapez directement votre nouvelle sur le document pdf joint à cet envoi en remplissant les champs mentionnés. Le nom, le prénom du participant devra être répété sur chaque page de la nouvelle. Chaque page doit être numérotée. Seul le format pdf est accepté (pas de texte en word, en odt, et pas de texte en corps de mail). Un seul texte par document. La forme sera libre : prose, poésie, récit, dialogue etc.
Coordonnées	Les coordonnées des tuteurs des enfants mineurs sont obligatoires, tout comme l'attestation signée du représentant légal.
Taille	La nouvelle, dans sa forme dactylographiée , ne devra pas dépasser les 3000 signes

Tout texte ne répondant pas aux critères de présentation et d'inscription sera refusée et ne sera pas lue par le jury.

Article 4. Jury et critères d'appréciation

Le jury est souverain dans sa décision et peut apporter, jusqu'à décision officielle de publication, toutes modifications au résultat de délibération, notamment dans le cas où le texte concerné serait entaché de contrefaçon, de plagiat, si elle est trop proche d'un texte préexistant, présente un caractère injurieux qui porterait atteinte à la dignité ou au respect d'autrui et, d'une manière générale, si elle ne répond pas aux contraintes précisées au présent règlement.

Le lauréat de chaque catégorie du jeu-concours sera désigné sur décision du jury, parmi l'ensemble des participants dont le texte n'aurait pas été refusé et selon les critères suivants, par ordre d'importance décroissant :

1. La pertinence par rapport au sujet choisi
2. L'originalité du scénario
3. La cohérence de l'histoire
4. La qualité du style

Article 5. Prix

Le jury se réunira pour désigner les lauréats de chaque catégorie du concours sur la base des critères définis à l'article 4.

- Les 10 des meilleurs textes de la catégorie n°1 « adulte » seront lus et enregistrés pour être diffusés sous forme de podcasts sur toutes les plateformes susceptibles de les accueillir.
- Les 5 des meilleurs textes de la catégorie n°2 « jeunes » seront lus et enregistrés pour être diffusés sous forme de podcasts sur toutes les plateformes susceptibles de les accueillir.

Chaque auteur de ces textes se verra offrir un coffret collector des 20 affiches des Utopiales et d'un PASS 4 jours d'entrée au festival 2021.

- Valeur unitaire d'un coffret : 20,00 € TTC
- Valeur unitaire d'un PASS 4 jours pour le festival « Utopiales 2021 » : 35,00 € TTC

Aucune réclamation ne pourra être émise par les participants quant au prix remis dans le cadre du présent concours. La valeur des prix mentionnés ci-dessous est fournie à titre indicatif. Toute variation ou écart de prix avec le prix public de quelque nature que ce soit, au jour d'entrée en vigueur du présent règlement ou au jour de la remise des prix ne pourrait être imputable à La Cité des Congrès de Nantes. Les prix ne sont pas échangeables, ni contre un autre prix, ni contre leur valeur en espèce. Les premiers prix ne peuvent être ni remis, ni cédé à un tiers.

Dans le cas où La Cité des Congrès de Nantes se verrait dans l'incapacité de fournir le prix initialement prévu, cette dernière se réserve le droit de remplacer le prix par un autre prix d'une valeur équivalente ou par sa valeur en espèces, et ce, sans que le participant ne puisse se prévaloir d'un préjudice quelconque.

Article 6. Garanties

Chaque participant garantit sur l'honneur à La Cité des Congrès de Nantes ainsi qu'à ses partenaires qu'il est titulaire exclusif des droits de propriété intellectuelle du texte proposé au jury.

À ce titre, chaque participant garantit La Cité des Congrès de Nantes contre toutes revendications, actions en responsabilité, dommages et intérêts, pertes ou dépenses, occasionnés ou liés à la violation de l'une quelconque des garanties ou de l'un quelconque des engagements pris en vertu du présent règlement.

Enfin, le texte proposé devra être inédite et ne pas avoir remporté d'autres prix et/ou récompenses d'aucune sorte.

Article 7. Responsabilités

La Cité des Congrès de Nantes ainsi que ses partenaires ne sauraient être tenus responsables pour tout fait qui ne leur serait pas imputable, indépendant de leur volonté ou en cas de force majeure susceptible de perturber, modifier, écourter ou d'annuler ledit concours.

La Cité des Congrès de Nantes et ses partenaires se réservent le droit d'écarter toute participation ne respectant pas le présent règlement. Ils se réservent également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou nuire au bon déroulement de l'opération. Ils pourront décider d'annuler l'opération s'il apparait que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation à l'opération ou de la détermination des gagnants.

Article 8. Les modalités d'inscription

Chaque texte envoyé doit être accompagnée du bordereau d'inscription ainsi que d'une autorisation de participation du représentant légal dûment remplis et signés. Un mail de confirmation sera envoyé pour valider chaque participation.

Article 9. Données personnelles

Nous accordons une grande importance au respect de votre vie privée, ainsi qu'à la sécurité et à la confidentialité de vos données personnelles. Nous nous engageons notamment à nous conformer à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel actuelle et future et notamment le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après, « le règlement européen sur la protection des données »), ainsi que la loi dite « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée.

Le présent article détaille la manière dont nous traitons vos données personnelles dans ce cadre.

Quelles données sont collectées et pourquoi ?

Les participants au présent jeu-concours fournissent un certain nombre d'informations constitutives de données personnelles les concernant (ci-après "les Données"). Il s'agit des données indiquées dans le bordereau d'inscription et dans l'autorisation du représentant légal du mineur participant :

- Nom, prénom, date de naissance, adresse postale personnelle du participant

- Nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone du représentant légal du participant le cas échéant

Ces données d'inscription sont nécessaires pour la gestion administrative du jeu-concours et le contact des lauréats.

Le traitement de ces Données est généralement fondé sur l'exécution du contrat que constitue l'inscription au jeu-concours à l'appel à écriture Utopiales 2021.

Qui traite les Données ?

Le Responsable du traitement de ces Données est :

- **La Société publique locale LA CITE LE CENTRE DES CONGRES DE NANTES**,
Immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 381 053 768,
Dont le siège est situé **5, rue de Valmy – BP 24102 - 44041 Nantes Cedex 1 – France**.

Quels sont les destinataires des Données ?

Les destinataires des Données sont :

- Le personnel habilité du responsable de traitement
- Les membres du jury

Le responsable de traitement s'interdit de communiquer les Données à tout autre tiers sans le consentement du participant ou de son représentant légal.

Combien de temps sont conservées les Données ?

Les Données à caractère personnel collectées et traitées dans le cadre de ce jeu-concours ne seront pas conservées au-delà de deux ans soit la durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies telles qu'énoncées au présent règlement et ce conformément à la Loi.

Absence de transfert hors Union Européenne

Les Données à caractère personnel des participants et de leurs représentants légaux ne font pas l'objet de transfert hors Union Européenne.

Quels sont les droits des participants ?

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant et représentant légal dispose du droit de demander l'accès aux données personnelles le concernant, la rectification ou l'effacement de celles-ci ainsi que le droit de communiquer des directives concernant le sort de ses données à caractère personnel après son décès. Le participant ou son représentant légal dispose encore du droit de solliciter la limitation du traitement, de s'opposer audit traitement pour un motif légitime et du droit à la portabilité des données. Lorsque le participant ou son représentant légal a donné son consentement, il a le droit de retirer celui-ci à tout moment. Ce retrait ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.

Pour l'exercice de ses droits, le participant ou son représentant légal peut adresser sa demande par courrier ou par courriel, en fournissant une copie d'un justificatif de son identité comportant sa signature, à l'adresse du Délégué à la Protection des Données (ou Data Protection Officer [DPO]) de la Cité des Congrès de Nantes : 5, rue de Valmy – BP 24102 - 44041 Nantes Cedex 1 – France ou donneespersonnelles@lacite-nantes.fr.

Le Délégué à la Protection des Données de la Cité des Congrès de Nantes peut également être contacté aux coordonnées indiquées ci-dessus pour toutes questions relatives au présent document d'information ou aux pratiques du responsable de traitement en matière de protection des données personnelles.

Le participant ou son représentant légal a également le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et notamment la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés [CNIL] sise 3, Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07 – Tél. : +33 (0)1.53.73.22.22 et accessible par formulaire (www.cnil.fr/fr/plaintes).

Article 10. Propriété intellectuelle

10.1. Droit à l'image

Concernant le droit à l'image, La Cité des Congrès de Nantes, organisatrice de cet appel à écriture, ne pourra diffuser les noms, communes de résidence et photographies des lauréats à des fins publicitaires,

promotionnelles ou purement informatives, qu'en ayant au préalable reçu l'accord des gagnants et de(du) leurs représentant(s) légal/légaux.

10.2. Droits d'auteur

10.2.1. L'auteur ayant rédigé le texte autorise toute lecture publique de celle-ci dans le cadre de la cérémonie de remise des prix ainsi que son interprétation par un tiers et la diffusion de celle-ci sur tout support tel que précisé à l'article 5 du présent règlement.

10.2.2. L'auteur ayant rédigé le texte lauréat, signera un contrat d'interprétation et de diffusion de son œuvre. Il cédera dès lors ses droits d'auteur à cet éditeur pour que ce dernier puisse notamment avoir le droit de fabriquer ou de faire fabriquer en nombre de exemplaires de son œuvre et de les publier et les diffuser.

Cette cession de droits d'auteur sera matérialisée par un contrat de cession encadrant avec précision le type d'exploitation prévue pour l'œuvre (publication, délais, durée de l'exploitation etc.).

xxxxx ayant la charge de l'exploitation du texte lauréat, la Cité des Congrès organisatrice du Festival International de Science-Fiction ne pourra jamais être inquiétée sur ce point et sa responsabilité ne pourra pas être engagée dans ce cadre précis.

Article 11. Dispositions diverses

Le règlement du jeu est consultable sur le site du festival www.utopiales.org. Le règlement pourra également être adressé à titre gratuit sur simple demande écrite adressée à La Cité des Congrès de Nantes aux coordonnées précisées à l'article 1.

Le règlement du présent concours d'appel à écriture 2021 est déposé à la SCP Boghen et Associés, 14 Bd Winston Churchill, 44185 Nantes Cedex 4.

Tout participant est réputé avoir accepté le présent règlement du simple fait de sa participation au jeu concrétisée par l'envoi de son texte dans les conditions et délais précités.

Toute modification du présent règlement donnera lieu à un nouveau dépôt à la SCP Boghen et Associés. Tout participant refusant la ou les modification(s) intervenue(s) ne sera plus admis à participer au jeu-concours.

Article 12. Droit applicable et différends

Le présent règlement est soumis au droit français.

Toute question d'application ou d'interprétation du présent règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement selon la nature de la question par La Cité des Congrès de Nantes, dans le respect de la législation française et par les tribunaux de Nantes qui sont seuls compétents.

Article 13. Documents annexes

Les documents annexes sont fournis au format pdf. Les documents peuvent être complétés directement au format .pdf, notamment pour le support de rédaction du texte. Cependant, lorsqu'une signature est nécessaire, le document devra nous parvenir scanné au format .pdf uniquement.

Document annexes :

Annexe 1. Autorisation parentale (signature obligatoire) pour les mineurs participants

Annexe 2. Bordereau d'inscription au concours